



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir



Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Dispositions d'exécution pour le Concours du jubilé 2024 «200 ans FST» – Pistolet 25/50m et Carabine 50m/Fusil 300m

Qualification

Edition 2023 - page 1

Doc-N° 2.51.02 f

La division Pistolet et la division C10/50 et la division F300 édictent les dispositions d'exécution (DE) suivantes pour le Concours du jubilé 2024 (JUBI):

1. But

Le Concours du jubilé 2024 se déroulera à l'occasion des 200 ans d'existence de la Fédération sportive suisse de tir (FST).

2. Bases

2.1 Règles du Tir sportif (RTSp)

2.2 DE relatives au droit de participation de ressortissants étrangers aux compétitions aux exercices fédéraux, manifestations de tir et entraînements de la Fédération sportive suisse de tir

2.3 DE pour le tir des Juniors

2.4 DE concernant les allègements accordés aux tireurs handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles du World Shooting Para Sport (WSPS)

2.5 Catalogue des moyens auxiliaires autorisés du DDPS (SAHS; formulaire 27.132)

3. Droit de participation

Tous les membres licenciés des sociétés affiliées à une Société cantonale de tir (SCT) ou à une Sous-Fédération (SF) de la FST.

Les Juniors (U13 à U17) peuvent participer au JUBI au P25/P50 pour autant qu'ils soient assistés par un moniteur de tir actif.

Le programme peut être tiré plusieurs fois par discipline. Le tireur peut tirer à la C10, C50, au F300 et au Pistolet P10, P25 ainsi que P50.

4. Délais

Le Concours du jubilé peut être tiré du 15 mars 2023 au 15 mai 2024 (P25, P50, C50 et F300).

5. Matériel

5.1 Documents du concours

La FST met à disposition les feuilles de stand ainsi que les médailles. Les sociétés commandent le matériel nécessaire par voie électronique à partir du 15 février 2023 et jusqu'au 30 avril 2024 au plus tard, via le site Internet (<https://score.swissshooting.ch/>) créé pour le Concours du jubilé, auprès de la centrale d'annonce du JUBI 2024.

5.2 Adresse de la centrale d'annonce du JUBI 2024

JUBI 2024
Centrale d'annonce
Lidostrasse 6
6006 Lucerne
jubi@swissshooting.ch

6. Programmes du concours

6.1 Généralités

Des coups d'essais sont permis avant le début du programme.

6.2 Exécution

Le JUBI peut être tiré à l'occasion d'exercices de la société sous la surveillance d'un responsable désigné à cet effet par la société.

6.3 Catégories/Classes d'âge

Le concours est organisé et évalué dans les classes d'âge suivantes:

		P25/P50/C50/F300
Juniors	U13/U15/U17	2014 - 2008
Juniors	U19/U21	2007 - 2004
Elite/Séniors	E/S	2003 - 1965
Vétérans	V	1964 - 1955
Séniors-vétérans	SV	1954 et plus âgés

6.4 Programme P25

Arme Pistolets à percussion annulaire (PPA) et à percussion centrale (PPC), pistolet d'ordonnance (PO)
Cible PP10/cible tir rapide (zone d'évaluation 5-10)
Programme Précision:
2 séries de 5 coups, 300 secondes chacune
Série:
2 séries de 5 coups, 40 secondes chacune

6.5 Programme P50

Arme Pistolet 50m (PL), pistolets à percussion annulaire (PPA), pistolet d'ordonnance (PO)
Cible P10
Programme 20 coups chacun

6.6 Programme C50

Arme Carabine 50m
Position couché, U13/U15 et SV couché sur appui permis
Cible 10
Programme 20 coups chacun

6.7 Programme F300

Arme	Fusil d'ordonnance, standard et libre selon les RTSp en 3 catégories
Position	selon les RTSp
Cible	A10
Programme	20 coups chacun

7. Distinctions

7.1 Distinctions

Tous les participants recevront une distinction sous la forme d'une médaille du jubilé «200 Ans FST».

Une médaille en argent sera octroyée si les limites suivantes sont atteintes.

Les autres participants recevront une médaille en bronze.

7.2 Limites de distinction P25

P25	E/S	U21/V	U17/SV
PPA/PPC	180	176	172
PO	172	168	164

7.3 Limites de distinction P50

P50	E/S	U21/V	U17/SV
PL	180	176	173
PPA	168	164	161
PO	162	158	155

7.4 Limites de distinction C50

C50	E/S	U21/V	U17/SV
	188	184	181

7.5 Limites de distinction F300

F300	E/S	U21/V	U17/SV
Cat. A	184	180	177
Cat. D F ass 57-03, Mq	174	170	167
Cat. E F ass 90	168	164	161
Cat. E F ass 57-02	162	158	155

8. Distinction spéciale

A partir de 3 feuilles de stand remplies (indépendamment des disciplines), le participant reçoit une pièce spéciale «200 ans FST».

9. Finances

9.1 Frais de participation

Les frais de participations pour chaque programme (P10, P10A, P25 ou P50 resp. C10, C10A, C50 ou F300) sont de 17.00 frs., dont 1.00 fr. par programme revient à la société organisatrice. Les coûts des munitions ne sont pas compris dans les frais de participation.

Les frais de participation déterminés par les divisions Pistolet et Fusil sont contraignants et ne peuvent pas être modifiés par les sociétés.

9.2 Décompte

Les responsables des sociétés calculent tous les résultats exclusivement via la plateforme électronique du JUBI jusqu'au 15 mai 2024 au plus tard. La participation/non-participation du concours final à Aarau doit également être indiquée lors de la saisie des résultats.

Les résultats peuvent être saisis au fur et à mesure pendant le concours et doivent être bouclés/confirmés jusqu'à la date de décompte.

Les feuilles de stand restent auprès de la société concernée et doivent être conservées à des fins de contrôle (contrôles aléatoires) jusqu'au 31 décembre 2025.

Un décompte manuel du concours n'est pas prévu.

Les résultats reçus après le 15 mai 2024 ne seront plus pris en compte et les participants n'auront pas droit à une distinction ni à une participation à la finale.

9.3 Décompte des sociétés destiné à la FST

Le décompte se fait uniquement via la plate-forme électronique JUBI. Une fois que le décompte a été finalisé sur cette plate-forme, il n'est plus possible de procéder à des modifications. Par la suite, le montant dû sera facturé aux sociétés par le Secrétariat général de la FST.

Les responsables des sociétés sont responsables des feuilles de stand qui leur ont été remises.

10. Finale du JUBI 2024

La finale aura lieu le samedi 17 août 2024 à l'installation régionale de tir (IRT) de Buchs/Aarau.

Pour chaque catégorie (P25, P50, C50 et F300), 50% des participants à la finale seront déterminés par le résultat et les autres 50% par tirage au sort.

Les finalistes seront convoqués personnellement et la convocation doit être apportée à la finale.

11. Dispositions finales

11.1 Classements

Les classements seront publiés sur le site Internet www.swissshooting.ch.

12. Dispositions finales

Ces DE

- ont été approuvées par la division F300 le 23 août 2022;
- ont été approuvées par la division Pistolet le 15 septembre 2022;
- ont été approuvées par la division C10/50 le 26 septembre 2022;
- entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Fédération sportive suisse de tir

Paul Stutz
Chef de la
Division Pistolet

Walter Brändli
Chef de la
Division F300

Max Müller
Chef de la
Division C10/50